

## Nettoyant enzymatique NON MOUSSANT

### 1. PROPRIETES

HYDRAZYM TC est un détergent enzymatique non moussant, utilisable en tunnel de lavage et autolaveuse. Compatible avec tous types de matériaux (matériaux légers, galvanisés...), hormis le zinc\*.

HYDRAZYM TC est très efficace pour le nettoyage des surfaces, comme pour le nettoyage des circuits et canalisations. HYDRAZYM TC possède un fort pouvoir dégraissant adapté sur tous types de graisses ou souillures organiques. HYDRAZYM TC permet un meilleur écoulement dans les drains et les canalisations, grâce aux enzymes qui limitent, par leur action, le développement des micro-organismes et des biofilms. HYDRAZYM TC peut également être utilisé en phase de pré-lavage du linge.

Domaines d'application : cuisines collectives, artisanat alimentaire, métiers de bouche, circuits de machines à traire en élevage, etc.

*\* Pour s'assurer de la bonne compatibilité du produit sur le support à nettoyer, procéder à un essai préalable sur une partie non visible du support et vérifier l'absence de changement après 24 heures.*

### C'est quoi le nettoyage enzymatique ?

C'est un nettoyage efficace, renforcé par l'action des enzymes (matière naturelle non-vivante produite par fermentation : bactérie, levure ou champignon).

Il n'y a pas de risque de dégradation du matériel car non caustique.

L'action des enzymes sur la matière organique facilite l'évacuation des déchets dans les canalisations.

### 2. MODE D'EMPLOI

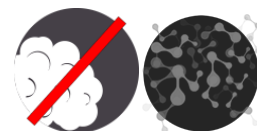
Après un déblayage mécanique et un pré-lavage à l'eau, HYDRAZYM TC s'utilise dans les conditions suivantes :

Méthode	Concentration	Température	Temps de contact
Tunnel de lavage, NEP, circuits, armoire de lavage	0,4 à 1,5%	10 à 55°C	1 à 15 minutes
Autolaveuse	1%	Ambiante	15 minutes
Machine à traire	0,5 à 2%	55°C	10 minutes
Machine à laver (phase de pré-lavage)	6.25ml/kilo	20 à 30 °C	Cycle de lavage

Vérifier la concentration d'utilisation en fonction du degré de salissures.

Après application, rincer à l'eau potable.

Vérifier le bon nettoyage et l'absence de biofilms avec BIOFINDER.



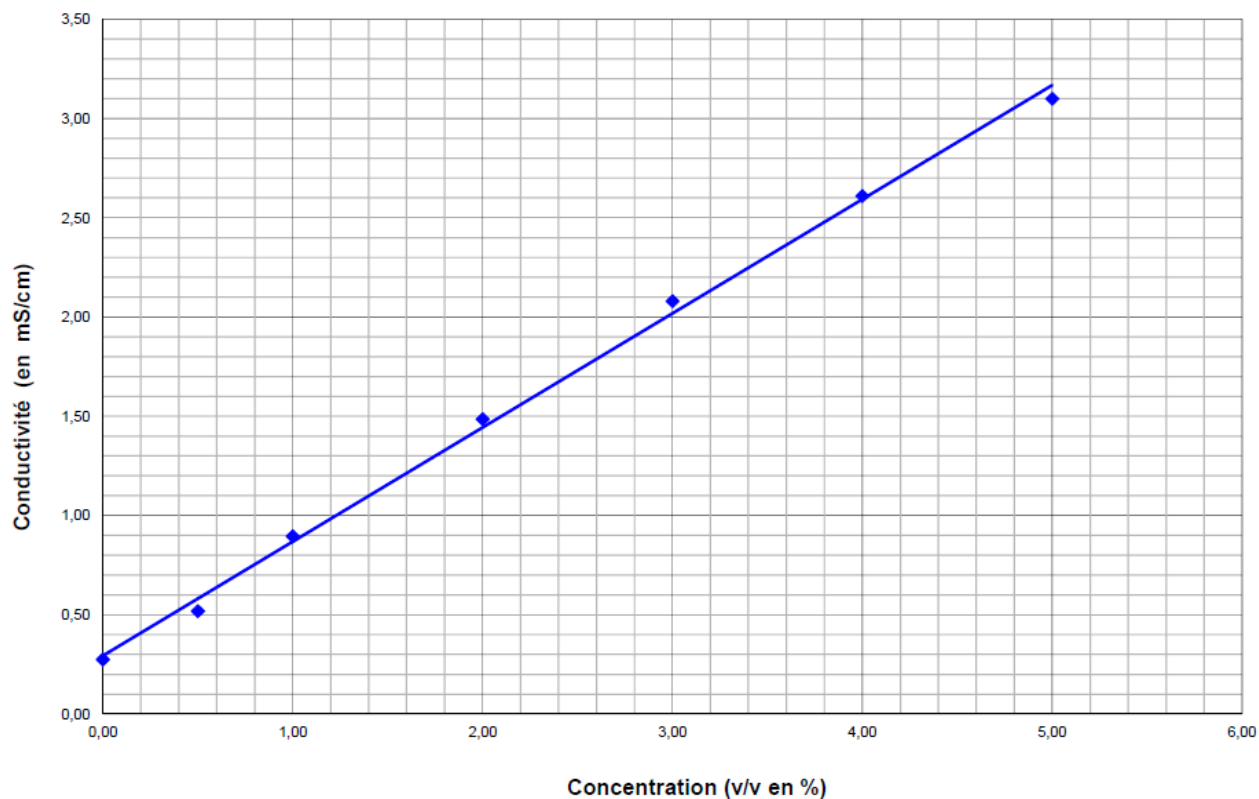
### 3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

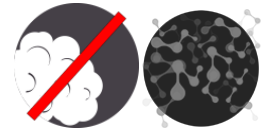
Aspect :	Liquide limpide jaune pâle
pH :	7,2 +/- 0,5
Densité à 20°C :	1,105 +/- 0,02 g/cm <sup>3</sup>
Solubilité	Soluble dans l'eau en toute proportion.
Stockage :	Pour une conservation optimale jusqu'à la DLUO, conserver le produit à l'abri de la chaleur, de la lumière et du gel. Le stockage doit s'effectuer dans l'emballage d'origine, intact, sec et bien fermé.
Contient parmi d'autres composants (règlement (CE) n°648/2004) :	Enzymes Inférieur à 5 % : polycarboxylates, agent de surface non ionique, agent de surface anionique.
Phosphore :	0,00 g/L
Azote total :	0,70 g/L
DBO :	0,14 g/L
DCO :	403 g/L
Pouvoir moussant :	Non moussant

### 4. DOSAGE ET CONDUCTIVITE

#### Mesure de la conductivité

**Courbe de conductivité à 25°C du HYDRAZYM TC -F 1510 INDICE 006**  
 Courbe réalisée avec une eau de dureté = 9,87°f  
 avec le conductimètre WTW Cond 3110





**ATTENTION :**

- La mesure de la conductivité, pour certain produit, est sensible à la dureté de l'eau. Bien vérifier votre dureté et celle utilisée pour la courbe.
- La mesure de la conductivité se fait à 25°C. Utiliser de préférence un conductimètre à compensation de température ou réguler à 25°C votre échantillon.
- Veuillez vérifier si votre dosage se fait en volumique ou en massique.

## 5. CONDITIONNEMENTS

Disponible en :

- carton de 4 x 5L Réf. 002151001,
- bidon de 20L Réf. 002151004,
- container de 1000L Réf. 002151005.

## 6. PRECAUTIONS D'EMPLOI

Formule déposée au centre anti-poison de Nancy (N° 1510) : + 33 (0)3 83 22 50 50

N° de téléphone d'appel d'urgence INRS/ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59

Pour une question de sécurité, ne pas déconditionner le produit de son emballage d'origine et ne pas réutiliser l'emballage vide.

Fiche de données de sécurité disponible sur le site : [www.hydrachim.fr](http://www.hydrachim.fr)

Produit conforme à la législation relative aux procédés et aux produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux (décret 73138 du 12.02.1973 modifié le 19.12.2013). Rinçage obligatoire.

Ces informations données à titre indicatif sont le reflet de nos meilleures connaissances sur le sujet. Elles ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité.

Révision du 11/10/2023 – V10